

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2018**

BUDGET : Ville de GODERVILLE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. Le budget primitif 2018*
 - * IIa - la section de fonctionnement*
 - * IIb - la section d'investissement*
- III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. C'est un document de prévisions.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 17 avril 2018 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du travail des commissions travaux et finances qui se tenues le 10 avril 2018.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat ou autre organisme public chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le budget primitif 2018

II-a) La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 représentent 2 727 812 euros.

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, mise à disposition des salles municipales, droits d'entrée aux spectacles de la salle culturelle...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers des immeubles, propriété de la commune et à diverses participations.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement constaté en 2017 et reporté sur 2018 d'un montant de 390 205.83 €.

Soit un total de 3 118 017.83 €.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent 2 367 417.83 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

S'y ajoute une opération d'ordre de 1 600 €.

Soit un total de 2 369 017.83 €.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau, soit pour 2018 une somme de 749 000 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	679 087.83	Recettes des services	136 800.00
Dépenses de personnel	970 280.00	Remb. s/rémunérations pers.	23 000.00
Autres dépenses de gestion courante	138 000.00	Impôts et taxes	894 797.00
Dépenses financières	40 700.00	Dotations et participations	970 253.00
Dépenses exceptionnelles	537 950.00	Autres recettes de gestion courante	162 000.00
Autres dépenses	1 400.00	Recettes exceptionnelles	540 950.00
Dépenses imprévues		Recettes financières	12.00
Total dépenses réelles	2 367 417.83	Total recettes réelles	2 727 812.00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 600.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement	749 000.00		
Total	3 118 017.83	Total	2 727 812.00
Solde fonctionnement reporté			390 205.83
Total général	3 118 017.83	Total général	3 118 017.83

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

	Taux 2018 Goderville	Taux 2017 Goderville	Taux moyens communaux 2017 au niveau départemental national	
Concernant les ménages				
Taxe d'habitation	11.33	11.33	24.76	24.47
Taxe foncière bâtie	18.22	18.22	26.38	21.00
Taxe foncière non bâtie	32.14	32.14	42.47	49.46

Le produit de la fiscalité locale attendu est de 631 747 €.

commentaire : Pas d'augmentation de la fiscalité pour 2018.

Rappel :

taux 2017 : augmentation 1.5 %

taux 2016 : pas d'augmentation

taux 2015 : augmentation 2%

taux 2014 : pas d'augmentation

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 697 959 €

Elles sont composées de la façon suivante :

Dotation forfaitaire	317 466 €
Dotation de solidarité rurale	279 255 €
Dotation nationale de péréquation	101 238 €.

commentaire :

Dotation en légère hausse par rapport à 2017.

Rappel dotations 2017

Dotation forfaitaire 317 799 €

Dotation solidarité rurale 267 673 €

Dotation nationale de péréquation 97 676 €

e) Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Institué depuis 2012, ce mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal a été annoncé encore à la hausse pour 2018.

Non connu, à la date d'élaboration de ce budget 2018, une provision de 30 000 € a été inscrite au budget.

commentaire sur la section de fonctionnement :

Auto-financement dégagé sur exercice 2018 = 749 400 €.

Pas d'augmentation de la fiscalité.

Dotations en légère hausse de 14 811 €

Fonds de concours versé par la Communauté de Communes de 42 000 €.

Reprise de l'excédent de fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement dans le budget général de la commune en recette exceptionnelle puis transfert à la communauté de communes par un compte du chapitre « dépense exceptionnelle » ; montant de l'excédent transféré 536 450 €

II- b). La section d'investissement

Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses :

toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

deux types de recettes coexistent :

les recettes financières : fonds de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement liée aux autorisations d'urbanisme,

les recettes d'équipement qui correspondent aux subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	145 000.00	Emprunt	
Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00	Remb. dépôt et cautionnement reçus	2 000.00
Travaux de bâtiments		Subventions	
Ecoles	28 000.00	Eglise	
Centre médical	50 000.00	Enceinte sportive	
Salle culturelle	8 500.00	Travaux divers	
Travaux divers	205 470.00		
Site briqueterie	50 000.00		
Travaux de voirie		Subventions	
Voirie	24 000.00	Voirie	
Eclairage public	49 000.00		
Acquisition mobilier - matériel	32 000.00	Taxe aménagement	20 000.00
		FCTVA	71 370.00
Attractivité Centre bourg	250 000.00	Affectation du résultat N-1	456 651.72
Transfert Excédent budget Eau et Asst	93 450.00	Affectation du résultat N-1	93 450.00
Charges (écritures d'ordre entre section)		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 600.00
Total			
Solde investissement reporté	90 731.72	Auto-financement	749 000.00
Restes à réaliser	511 600.00	Restes à réaliser	145 680.00
Total général	1 539 751.72	Total général	1 539 751.72

c) Les principaux projets portés au budget 2018 sont les suivants :

- ✓ Réfection de la toiture de la garderie périscolaire
- ✓ Réfection de la toiture du centre médical
- ✓ Mise en place d'un système de vidéo-protection des bâtiments communaux et de certains espaces publics

- ✓ Réfection de la cuisine de la salle des fêtes de la mairie
- ✓ Investigations suite à affaissement dans le lotissement de la Voie Romaine
- ✓ Aménagement du cimetière
- ✓ Aménagement du site de la Briqueterie
- ✓ Enfouissement des lignes électriques rue St Jacques
- ✓ Provision pour actions futures dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg

d) Différentes subventions d'investissements ont été sollicitées :

- ✓ Réfection de la toiture du gymnase : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux accordée inscrite au budget 2017
- ✓ Système de vidéo-protection : dossiers déposés auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de la Sous-Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en attente de réponse
- ✓ Aménagement du cimetière : dossier déposé auprès de la Sous-Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- ✓ Investigations lotissement de la Voie Romaine : dossier déposé auprès de la Sous-Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

commentaire :

Reprise de l'excédent d'investissement du service de l'eau et de l'assainissement dans le budget général de la commune (compte 1068 en dépense et en recette) puis transfert à la communauté de communes ; montant de l'excédent transféré 93 450 €.

II- c). Vue d'ensemble (section investissement et section de fonctionnement) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Dépenses et recettes réelles	2 367 417.83	2 727 812.00
Opérations d'ordre	1 600.00	
Financement op. investissement	749 000.00	
Excédent année N-1 reporté		390 205.83
Total	3 118 017.83	3 118 017.83
Section d'investissement		
Opérations d'équipement	696 970.00	
Opérations financières	240 450.00	643 471.72
Opérations d'ordre		1 600.00
Financement op. investissement		749 000.00
Déficit année N-1 reporté	90 731.72	
Restes à réaliser	511 600.00	145 680.00
Total cumulé	1 539 751.72	1 539 751.72

III. Les données synthétiques du budget

a) Principaux ratios calculés d'après les chiffres du CA 2017

Pour info : population DGF 2017 : 2896 (2879+17)

Informations financières - Ratios		Valeurs 2017	Moyennes Nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	577	777
2	Produit des impositions directes/population	214	421
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	769	915
4	Dépenses d'équipement brut /population	125	288
5	Encours de la dette/population	431	759
6	DGF/population	236	226
7	Dépenses personnel/dépenses réelles fonctionnement	53 %	48 %
9	Dépenses fonct et remb.dette en capital/recettes réelles fonct.	82 %	89 %
10	Dépenses équipement brut/recettes réelles fonct.	16 %	28 %
11	Encours dette/recettes réelles fonctionnement	59.88 %	78 %

*Moyennes nationales de la strate 2016

<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>1 672 102.37</i>
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>2 227 332.30</i>
<i>Epargne brute</i>	<i>411 277.97</i>
<i>Produit des impositions directes</i>	<i>620 043.00</i>
<i>Dépenses d'équipement brut</i>	<i>362 448.27</i>
<i>Encours de la dette</i>	<i>1 247 614.25</i>
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>683 148.00</i>
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>933 594.08</i>
<i>Remb. s/rémunérations personnel</i>	<i>44 683.98</i>
<i>Remboursement de la dette en capital</i>	<i>162 137.75</i>

b) Etat de la dette

Encours de la dette	Date contrat	Capital initial	Amortissement 2018		Capital restant dû 31/12/2018
			Capital	Intérêts	
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>16/08/2004</i>	<i>350 000.00</i>	28 777.07	300.00	0.00
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>20/12/2004</i>	<i>80 000.00</i>	5 218.85		0.00
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>30/06/2006</i>	<i>150 000.00</i>	11 278.37	1 859.99	36 536.32
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>23/11/2006</i>	<i>150 000.00</i>	9 732.41	1 635.04	29 197.17
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>05/03/2008</i>	<i>137 448.82</i>	12 308.29	1 664.95	29 763.86
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>350 000.00</i>	11 364.37	11 959.38	232 207.61
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>10/01/2008</i>	<i>200 000.00</i>	14 171.63	3 692.54	63 729.96
<i>Caisse Française de Financement</i>	<i>01/04/2008</i>	<i>104 980.54</i>	3 299.46	40.76	0.00
<i>Crédit Agricole</i>	<i>29/08/2011</i>	<i>340 000.00</i>	21 615.34	8 933.30	201 932.22
<i>Caisse d'Epargne de Normandie</i>	<i>01/12/2014</i>	<i>600 000.00</i>	26 235.04	9 690.92	510 246.28
Totaux			144 000.83	39 776.88	1 103 613.42

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 17 avril 2018
Le Maire, Guy Fontanié,

